

Epreuves Orales de Langues Vivantes au Baccalauréat

*Modifications de l'épreuve de Compréhension Orale en vue d'une épreuve terminale,
nationale et anonyme.*

Les collègues n'adhèrent toujours pas à la réforme des épreuves de LV même si le ministère dit ne plus entendre leurs protestations.

La **lourdeur des effectifs**, les **horaires rabougris**, le **nombre de classes** qui en découlent, le **travail à flux tendu**, la **perte de sens** de notre métier constituent le lot quotidien des professeurs de LV, et avec **les épreuves « maison »**, ils sont source de souffrance au travail : fatigue, état de stress permanent, voire burn-out...

Ce sont les équipes qui, par leur professionnalisme et leur travail incessant, rendent un peu de dignité et d'équité à leur enseignement et aux épreuves d'EO et de CO, en essayant de les organiser de manière collective, avec des échanges d'examineurs etc...pour pallier le manque d'équité que la réforme engendre.

Concernant notre enseignement, nous persistons dans notre revendication de rétablissement d'**horaires** élèves de 3heures hebdomadaires minimum, compatibles avec un enseignement digne de ce nom, et **des effectifs** permettant de pratiquer l'oral. Nos élèves doivent pouvoir acquérir un bagage linguistique et culturel, ils doivent avoir le temps de réfléchir et la place de s'exprimer.

Concernant le baccalauréat, nous persistons dans notre revendication d'épreuves nationales, terminales, anonymes.

Pour la Compréhension de l'Oral, le Ministère répond que c'est trop compliqué : les élèves au bac étant regroupés par séries et options, et non par langues, il serait fastidieux de faire un double étiquetage. Soit ! Si ce n'est qu'une question d'étiquetage, **nous demandons au moins :**

Un cadrage national : une date et un horaire nationaux, avec l'envoi dans chaque établissement d'un **enregistrement national** sur un support MP3 ou CD/DVD, avec un **barème de correction** applicable partout de la même façon, et **échange d'examineurs** (le professeur ne corrigeant pas ses propres élèves).

L'anonymat : un **numéro d'anonymat** porté sur la copie de l'élève.

Des épreuves terminales : au mois de mai (mi-mai) afin que les quatre notions aient pu être traitées avec **la liberté pédagogique** que nous continuons à défendre.

Les élèves pourraient passer l'épreuve de CO le matin, l'après-midi étant banalisée pour la correction des copies.

Nous demandons également que les examinateurs perçoivent une rémunération. Devoir réclamer des HSE qui dépendent du bon vouloir des chefs d'établissement ce n'est pas acceptable.

Le SNES n'abandonne rien et continue de défendre les collègues et le métier.